

Les Enseignements d'Anne de France à sa fille : un manuel de survie pour les princesses françaises, à l'aube du xvi^e siècle

Paru dans *Études bourbonnaises* n°356, février 2019, p.129-139

Les *Enseignements* d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon ont été écrits entre la mort de Pierre de Bourbon (octobre 1503) et les fiançailles de Suzanne avec Charles de Montpensier (février 1505). Ce petit livre est peu connu : une édition réalisée vraisemblablement en 1520 à Lyon, une autre en 1535 à Toulouse, pour Marguerite de Navarre, une troisième au xix^e siècle, à Moulins, une quatrième au xxi^e siècle à Saint-Étienne¹ ; à quoi s'ajoute un unique manuscrit, celui-là même qui fut offert à Suzanne pour ses fiançailles, conservé d'abord en France puis à Saint-Pétersbourg et aujourd'hui perdu : manuscrit qui présentait le texte suivi d'une nouvelle, que seule les deux dernières éditions ont reproduite. Le tout a été peu remarqué, malgré l'importance d'Anne de France dans l'histoire politique, et malgré l'intérêt de la nouvelle dans l'histoire littéraire. Les *Enseignements* ne sont guère cités que par les spécialistes de l'histoire de l'éducation des femmes, qui constituent une population fort clairsemée et généralement plus à l'aise avec les horizons des deux derniers siècles qu'avec ceux des précédents.

Ce peu d'intérêt pour l'œuvre rejoint le silence assez grand fait sur son autrice : trois ouvrages sur la fille de Louis XI ont paru à la fin du xix^e siècle², sept au xx^e³ (plus une thèse de doctorat non publiée⁴ et quelques articles dans des revues régionales), trois au xxi^e⁵ (et à nouveau quelques articles en revues). Au sein de cette production, les études sur ses écrits sont rarissimes, et sa correspondance

1. 1. *A la requeste de treshaulte et puissance princesse...*, Lyon, Le Prince, s.d. ; 2. *Enseignements moraux. A très excellente et puissante princesse et Dame Madame Margueritte de France...*, par Jehan Barril, Tholose, 1535 ; 3. *Les Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon*, éd. A.-M. Chazaud, Moulins, Desrosiers, 1878 ; 4. *Les Enseignements d'Anne de France à sa fille, suivis de l'Histoire du siège de Brest*, éd. Tatiana Clavier & Éliane Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006.

2. L'édition de Chazaud, avec une étude grammaticale ; *l'Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu* de Paul Pélicier (Chartres, 1882) ; *Anne de France, duchesse de Bourbonnois, et Louis XII* de René de Maulde La Clavière (Paris, 1885).

3. *Anne de Beaujeu, roi de France* de Jeanne d'Orliac (Paris, 1925) ; *Anne de Beaujeu* d'Hedwige de Chabannes et Isabelle de Linarès (Paris, 1955) ; *Anne de Beaujeu, reine sans couronne* de Françoise Provence (Verviers, 1961) ; *Anne de Bourbon, roi de France* de Jean-Charles Varennes (Paris, 1978) ; *Anne de Beaujeu, ou la passion du pouvoir* de Marc Chombart de Lauwe (Paris, 1980) ; *Anne de France, 1461-1522* de Pierre Pradel (Paris, 1986) ; *Anne de Beaujeu et ses énigmes*, dir. par Robert Pinet et al. (Villefranche sur Saône, 1984)

4. *Le Mécénat d'Anne de France, duchesse de Bourbon, ou la vie artistique à la cour de Moulins* de Suzanne Heedene-Baron, thèse de l'Université Paris IV, 1992.

5. Dont : l'édition déjà citée n. 1 ; *Anne de France : art et pouvoir en 1500*, sous la dir. de Thierry Crépin-Leblond et Monique Châtenet (Paris, 2014) ; *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin* d'Aubrée David-Chapy (Paris, 2016).

demeure inédite⁶. Il se pourrait cependant que l'étrangeté du livre soit le principal facteur expliquant le peu d'études qu'il a suscitées. Les critiques mêmes qui se sont penchées sur lui ne font guère que le résumer, en rechercher les sources ou étudier sa langue. Car s'il paraît bien correspondre aux portraits austères qu'on a d'Anne, il détonne tout à fait avec sa carrière. De fait, l'ouvrage nécessite d'être regardé de très près, et décrypté en lien avec la situation très particulière qui est celle des princesses de la Renaissance.

Un ouvrage étrange

Les *Enseignements* sont à première vue une somme de préceptes sévères donnés à une jeune princesse au seuil de sa vie d'adulte, par une mère attentionnée :

La parfaite amour naturelle que j'ai à vous, ma fille (considérant l'état de notre pauvre fragilité et méchante vie présente – innumérables et grands dangers en ce monde transitoire sont à passer –, aussi après, reconnaissant la très brève, soudaine et hâtive mort qu'à toute heure j'attends), nonobstant mon pauvre, rude et débile engin [*faible esprit*], me donne courage et vouloir de vous faire, tandis que je vous suis présente, aucuns petits enseignements, avertissant votre ignorance et petite jeunesse, espérant qu'en aucun [*quelques*] temps en aurez souvenance, et qu'ils vous pourraient quelque peu profiter. (37)⁷

Suivent trente⁸ petits chapitres qui semblent du même tonneau. On peut en juger par deux exemples. D'abord le début du premier :

Le premier et principal point, sur tous les autres, est qu'affectueusement et de tout votre léal [*loyal*] et plein pouvoir, vous [vous] gardiez de faire, dire ni penser chose dont Dieu se puisse à vous courroucer, quelques tentations subtiles que le monde, la chair ni le Diable vous puissent jamais bailler. Donc, et pour plus chastement vivre et vous mieux garder de pécher, ayez, comme dit saint Augustin, en mémoire toujours, que, sans avoir de sûreté une seule heure, il faut que ce méchant corps meure, qu'il pourrisse et soit mangé de vers, et que sa pauvre âme désolée incontinent [*aussitôt*] reçoive le guerdon [*la récompense*] de la desserte de sa vie. (1,37)

Ensuite la conclusion du livre :

Et pourtant [*pour cette raison*], ma fille, pour venir à la conclusion de notre matière : pour acquérir icelle hautaine gloire et grande grâce, aussi [*pour*] vous mieux attirer [*attirer*] à dévotion et vous garder des tentations qui vous peuvent advenir pour les causes susdites (délicieuses nourritures, gaieté de courage [*cœur*] ou autres causes), pensez soigneusement que, à la fin, il faut mourir. Par quoi, devez mettre peine de si bien vivre que n'ayez cause de [re]douter la fin, et que puissiez avoir la grâce de Dieu en ce monde, et en l'autre sa gloire. Laquelle vous octroient le Père, le Fils et le Saint Esprit. (93)

Les références aux paroles de Jésus, des pères de l'Église, de Saint Louis, des docteurs et des philosophes de tous les temps saturent de même les premiers

⁶. Voir à ce propos mon article, « Gouverner masqués : Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite "de Charles VIII" », in *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Cahiers du Centre V.-L. Saulnier, 18, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2001 (en ligne).

⁷. L'édition utilisée pour les citations est celle de 2006 (voir note 1), dont l'orthographe est modernisée. Cette citation est extraite du préambule ; les suivantes sont données dans le texte entre parenthèses, avec le numéro du chapitre le cas échéant.

⁸. Et non trente-et-un comme dans l'édition Chazaud, qui avait commencé la numérotation avec le préambule, ici hors numérotation (comme la conclusion).

chapitres : il s'agit d'accréditer et de renforcer le discours maternel. Mais s'il faut plaire à Dieu et à sa mère, il faut surtout ne pas déplaire aux humains. Ainsi, dès le chapitre IV intervient le terme *renommée*, qui avec son synonyme *bruit* tient la vedette dans les *Enseignements*. Ce qu'Anne cherche à faire entrer dans la tête de sa fille, c'est qu'elle doit travailler à conserver une réputation irréprochable, et surtout à ne pas *faire comme ces folles* – l'expression revient de manière quasi obsessionnelle – qui ruinent leur honneur ou le mettent en péril inconsidérément.

Et comme dit Socrate, ne ressemblez pas à ces folles musardes [*oisives*] qui, par leurs bêteries, cudent [*croient*] être bien sages et renommées quand par leur maudite et venimeuse finesse [*ruse*] déçoivent [*trompent*] et abusent plusieurs gens ; qui est chose à Dieu détestable et au monde abominable. (IV,42)

Comment donc avoir une bonne renommée ? Pour l'essentiel, en évitant de donner prise à l'envie, ou à la haine, ou à la médisance ; et, en toute chose, adopter une conduite moyenne.

D'abord, si Suzanne devait vivre à la Cour, Anne lui rappelle le précepte des sages : « On doit avoir yeux pour toutes choses regarder et rien voir, oreilles pour tout ouïr et rien savoir, langue pour répondre à chacun sans dire mot qui à nul puisse être en rien préjudiciable » (VII,45-46). Si elle devait entrer au service d'une reine, qu'elle lui soit fidèle, franche, discrète. Avec son mari et ses beaux-parents, il convient de se « conduire gracieusement, en parfaite humilité » (*ibid.*).

Il faut aussi se montrer plaisante, voire serviable, avec le reste de la famille, les voisins, les amis, les inférieurs, les domestiques – en n'oubliant jamais son rang. Ne rien acquérir injustement, ne se moquer de personne, ne pas rapporter des bruits ni même des nouvelles qui pourraient fâcher, ne pas être oisive mais entretenir un cercle de femmes honnêtement occupées, s'entourer de savants, s'assurer de l'honnêteté et de la discrétion de ses domestiques... Tels sont les grands principes de conduite qu'Anne prescrit à sa fille.

Un grand nombre de conseils portent sur le corps : il doit demeurer le plus froid, le plus lent, le moins animé possible, car son agitation est signe d'impudeur, de *folie*, alors que l'immobilité est signe de chasteté.

Et dit un philosophe, parlant à ce propos, que la plus déshonnête chose qui puisse être au monde, en spécial aux hommes de façon [*de haute naissance*], est de voir une jeune femme issue de bon lieu volage et effrénée. Et au fait contraire, dit un autre philosophe que le plus noble et plaisant trésor qui puisse être en ce monde est de voir une femme de grande façon belle, jeune, chaste et bien moriginée [*élevée*]. (X,49)

S'il convient d'adopter ces postures, toutefois, ce n'est pas seulement pour préparer son salut. Ce n'est pas non plus seulement pour correspondre à l'idée que se font les hommes de la femme idéale. C'est que la femme est pour eux une proie – y compris pour les philosophes, qui ne se contentent pas de la vouloir chaste, mais la veulent aussi *belle, jeune, et bien élevée*. Où serait autrement le plaisir de la chasse ? L'accusation centrale qui traversera tout *l'Heptaméron*, et que Brantôme reformulera explicitement à l'autre bout du siècle, est déjà ici toute entière : le plaisir de la noblesse masculine est de compromettre l'honneur des femmes :

Car, comme disent plusieurs docteurs, il n'y a si homme de bien, tant noble soit, qui n'y use de trahison, ni à qui ce ne semble bon bruit d'y abuser ou tromper femmes de façon, soit de bonne maison ou autres, ne leur chaut où. (XI,50)

Aussi faut-il à tout prix repousser les avances des galants – mais certainement pas en jouant les effarouchées, ce qui ne ferait que donner du piment à l'affaire !

Et s'il advenait qu'aucun vous fit requête, si [*pour autant*] ne vous en devez en rien troubler ni être honteuse, mais, gracieusement, devez faire vos excuses [*décliner la proposition*], à quelqu'homme que ce soit, grand ou petit, et toujours user de paroles douces et humbles, car plus en serez prisée, et moins [vous serez à nouveau] requise de votre déshonneur. Et croyez [bien], quand vous y feriez fières réponses, que plus tôt on vous requerra [*on reviendra à la charge*], pensant que ce vice n'est pas seul, et qu'à la fin ne serez pas si dépité [*farouche*], et que bref [*rapidement*] viendront à bout de leur quête. Si fait donc bon être douce en toutes choses. (XXIX,91-92)

Anne propose alors à sa fille ce qui peut paraître comme un véritable autoportrait :

Soyez toujours en port honorable, en manière froide et assurée, humble regard, basse parole, constante et ferme, toujours en un propos, sans fléchir. Et touchant vos excuses envers ceux qui vous feraient requêtes déraisonnables, pouvez dire que ne croiriez jamais qu'ils eussent le courage [*cœur*] si bas ravalé [*tombé*] que le mettre en si viles choses, en leur remontrant les éternelles joies et honorables louanges qu'on acquiert par l'excellente vertu de chasteté, sans vous muer de votre bon propos pour promesses ni paroles quelconques. (XXX,92)

L'attitude recommandée par Anne de France, on l'entend, n'a rien à voir avec la véritable soumission. C'est au contraire le moyen de triompher des autres, en les manipulant complètement. Le péché d'orgueil n'est d'ailleurs pas très loin. « À vaincre sans péril on triomphe sans gloire », semble-t-elle déjà dire :

Car, supposé qu'un château soit de belle et bonne garde, qui jamais ne fut assailli, si [*alors*] n'est-il pas à louer ; ni le chevalier de sa prouesse à recommander, qui onques ne fut éprouvé. Aussi, au fait contraire, la chose est de grande recommandation, qui est au feu et ne peut ardoir [*bruler*] ni empirer, et qui est ès terribles ondes de la mer et ne se peut noyer, et qui est ès fanges de ce monde et ne se souille en manière qui soit. Si [*ainsi*] sont donc dignes d'être louées les femmes qui, en ce misérable monde, savent vivre en pureté de conscience et chasteté ; et sont dignes d'avoir gloire éternelle. (XXX,92)

La nouvelle qui suit, « L'histoire du siège de Brest », illustre ces principes : l'héroïne a l'air humble et respectueuse des convenances, soumise à son mari... En réalité, elle lui fait faire ce qu'elle veut.

Cet étrange mélange d'injonctions à la soumission sociale, intellectuelle, théologique, et d'invitation à tromper le monde pour pouvoir en triompher, s'explique parfaitement si l'on prend en compte deux contextes. D'abord l'environnement politique immédiat, lié à la situation du duché de Bourbon, ensuite un contexte plus large, celui de la situation des héritières, et plus généralement des très grandes dames à la Renaissance.

Le contexte politique immédiat, ou les vues de la Couronne sur le Bourbonnais

On attendrait d'une ancienne régente demeurée longtemps aux affaires – bien plus longtemps qu'on ne le croit généralement – des enseignements politiques. Aucun n'émerge ici, pour plusieurs raisons. D'abord, Suzanne n'a pas l'âge de les recevoir : née en 1491, elle a 12 ou 13 ans. Ensuite, Suzanne n'est pas programmée pour se voir confier les mêmes responsabilités que sa mère. Certes, Anne ne l'était pas non plus, mais étant fille de roi, elle était *a priori* appelée à s'unir avec un

dirigeant politique national ou régional, voire à prendre les commandes avec ou après lui. C'est un autre destin qui attend Suzanne : celui d'une très grande dame, héritière du duché de Bourbon en tant que seule survivante des enfants de ses parents, mais dans un environnement extrêmement très hostile. Depuis l'époque de Charles VI, en effet, l'administration royale cherche à transformer ce duché en apanage – ces fiefs qui n'appartiennent que conditionnellement à leurs propriétaires, puisqu'ils font « retour à la couronne » lorsqu'ils n'ont pas d'héritier mâle.

Le statut de ces terres, peu à peu mis au point depuis l'époque de Saint Louis, permet à la fois de satisfaire les cadets royaux privés de la perspective de régner, et de ne pas démembrer le domaine royal : dès que se profile une « panne de garçon », elles sont à nouveau disponibles pour être cédées à un nouveau cadet⁹. Certes, le système n'est pas satisfaisant, dans la mesure où il repose sur le hasard de la génétique, et qu'un succès en la matière peut « geler » un fief durant plusieurs générations. Il faut aussi faire avec la volonté des rois, qui ne sont pas tous d'accord pour priver leurs enfants de vrais héritages, et qui leur distribuent parfois des terres en toute propriété, ce qui n'est pas sans risques. C'est ainsi que la Bourgogne a été donnée sans condition par Jean II à son fils Philippe le Hardi, et que ses héritiers, parfaitement autonomes, sont allés jusqu'à faire alliance avec l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. Les apanages ne sont donc nullement la solution idéale pour sécuriser le territoire national, mais un moyen de limiter les dégâts. L'administration royale cherche donc à les multiplier – quitte à manœuvrer pour faire basculer dans le lot des terres d'apanages d'authentiques terres patrimoniales. C'est le cas du duché de Bourbon, dont plusieurs héritiers se sont vus contraints de signer des contrats de mariage où figuraient des formules conditionnelles¹⁰.

Après la mort de Pierre, Suzanne apparaît en conséquence aux yeux de certains puissants conseillers du roi comme l'héritière d'un fief qui appartient de fait à la Couronne : un fief récupérable pour être attribué à l'un des membres de la famille royale – non pas au prix d'une confiscation brutale, mais par le mariage de Suzanne avec lui. Par exemple, puisqu'il n'y a alors aucun cadet royal en vue, avec Charles IV d'Alençon (1489-1525), l'un des héritiers présomptifs de la couronne, dont le duché est un véritable apanage. L'idée circule depuis 1498. À l'époque, les Bourbons n'étaient pas forcément contre... mais un nouvel enfant mâle pouvait encore leur naître, qui n'aurait pas fait de Suzanne une héritière¹¹.

Anne s'attend donc d'un jour à l'autre, à présent que sa fille est nubile, à ce qu'elle lui soit enlevée et captée par une famille qui n'attendra que sa mort à elle pour prendre possession du duché, voire qui le fera sans attendre, en la reléguant dans un château, loin de Suzanne. Si elle crypte ses *Enseignements*, si elle n'y met rien de ce qui se rapporte clairement à sa propre expérience de dirigeante, c'est pour que l'entourage de la jeune femme n'y voie rien de douteux et ne lui confisque pas le livre ; pour qu'elle puisse y revenir longtemps, comme si sa mère était

⁹. Sur la mise au point des apanages et l'élimination des filles du système, voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, 1. L'invention de la loi salique (XV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, chap. 9, p. 301 et suiv.

¹⁰. Le premier étant Jean, en 1400 (voir Archives nationales, Trésor des Chartes, série J, supplément, J 955-3 ; en ligne).

¹¹. Anne et Pierre avaient déjà eu un fils, Charles (1476-1498).

encore auprès d'elle. Les messages subliminaux semés dans le texte ne sont pas faits pour l'adolescente, mais pour la jeune mariée isolée.

On sait que les craintes d'Anne ne se réalisèrent pas, et que Suzanne n'eut pas à déchiffrer le texte pour y découvrir sa substantifique moelle. Louis XII laissa en effet la duchesse de Bourbon marier sa fille au gendre de son choix : Charles, comte de Montpensier, dont les deux parents étaient morts et qu'elle avait pris sous son aile depuis longtemps. Le couple resta donc auprès d'elle, bénéficiant de son expérience, mais il fut incapable de sécuriser davantage le duché, puisqu'aucun des trois fils que Suzanne mit au monde ne vécut, et qu'elle-même mourut jeune (1521), un an avant sa mère. Entre temps, Louis XII avait cédé la place à son gendre, François I^{er}, et les manœuvres pour annexer le Bourbonnais avaient repris. Elles aboutirent à son dépeçage après la mort du Connétable – passé à l'ennemi – en 1527.

C'est très vraisemblablement dans le contexte des tensions de plus en plus grandes entre la cour de France et les dirigeant-es du duché, entre la fin des années 1510 et la mort de Suzanne, que les *Enseignements* furent publiés à Lyon, on ne sait à quelle date exactement. Le seul « enseignement », en effet, qu'affiche la page de couverture est la liste des titres de noblesse et de propriété des trois Bourbons¹² !

Peut-être de pareilles craintes furent-elles à l'origine de la réédition des *Enseignements* par Marguerite de Navarre. Sa fille Jeanne d'Albret (1528-1572) menaçait en effet d'être la seule héritière de la Navarre française – ce qu'elle devint – et les grandes manœuvres débutèrent très tôt autour d'elle. La parution du livre est postérieure d'un an à l'affaire des placards (1534), où les relations entre la reine et son frère se tendirent sérieusement, et où elle choisit de se retirer dans ses pays, tandis que sa fille restait dans la dépendance de la cour. Cela pourrait expliquer qu'elle ne fit aucunement mentionner que l'œuvre était d'une autre qu'elle.

Le contexte politique global, ou la dégradation du pouvoir des femmes

Si Louis XII laissa Anne marier sa fille à qui elle voulait, et en particulier à un homme qui n'était pas « prince du sang » (donc qui s'opposerait forcément aux tentatives de rattachement du Bourbonnais au domaine royal), c'est en grande partie parce qu'il lui devait et son trône, et la paix civile de son règne, et son bonheur personnel, et la jouissance d'un royaume potentiellement agrandi de la Bretagne depuis le règne précédent. Très concrètement, Anne avait permis qu'il se sépare de sa jeune sœur, Jeanne, à laquelle il était marié, mais qu'il n'aimait pas, qu'il avait très peu fréquentée, et qui était peut-être stérile (du moins est-ce le bruit qu'on fit courir pour aider l'histoire). Ces raisons n'auraient pas suffi au Saint-Siège pour prononcer l'annulation de leur union, si Anne n'avait pas assuré que le mariage n'avait jamais été consommé – ce qui semble bien peu probable. En échange, Louis XII avait fait entériner par la Chambre des comptes des lettres

¹². *A la requeste de treshaulte et puissante princesse ma dame Suzanne de Bourbon/ femme de tresillustrte et puissant prince monseigneur Charles duc de Bourbon et Dauvergne/ et de Chastellerault : Connestable, Per et Chambrier de France/ et fille de treshaulte et tres excellente dame madame Anne de France / duchesse desdictes duchez : fille et seur des roys Louis xi et Charles viii. On les vend a Lyon chez le Prince.*

patentes « portant dérogation aux clauses de réversion à la couronne des duchés de Bourbon et autres fiefs à défaut d'héritiers mâles telles qu'elle furent inscrites au contrat de mariage du feu duc Jean de Bourbon et de la feue duchesse Marie de Berry, au profit de Suzanne de Bourbon [...] ainsi qu'à celui de ses descendants mâles ou femelles¹³ ». La mort dans l'âme, Jeanne avait accepté de se sacrifier sur le double autel de la politique nationale et bourbonnaise, et Louis s'était dépêché d'épouser la veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, qu'il trouvait à son gré, qui avait fait la preuve de sa fécondité, et qui, toujours maîtresse de son duché, aurait pu se remarier avec un prince hostile à la France.

Une fois la bonne volonté royale manifestée envers le Bourbonnais, son duc et sa duchesse n'en furent pas pour autant quittes de leurs soucis. La « dérogation » faite pour Suzanne et ses héritiers restait en travers de la gorge des parlementaires, qui refusaient de l'enregistrer. Et leur grogne avait pour toile de fond une baisse tendancielle de la valeur des princesses françaises depuis deux à trois siècles, qui ne militait pas en leur faveur.

Déjà visible dans la mise au point des apanages, cet affaiblissement s'était drastiquement accentué dans les décennies suivant la mort de Louis X (1316). Ce roi n'ayant laissé qu'une fille pour lui succéder (Jeanne¹⁴), son cadet s'était imposé à sa place (Philippe V). Puis le scénario s'était rejoué à sa mort au profit du benjamin (Charles IV), et ensuite au profit d'un cousin, le premier Valois (Philippe VI). À chaque fois, des princesses avaient été éliminées par des hommes moins bien placés qu'elles dans la lignée dynastique. Et ces violations répétées des coutumes successorales européennes avaient débouché non seulement sur la guerre de Cent ans, mais sur l'élaboration d'une théorie justificative : la « loi salique » (du nom des Francs Saliens), propre à faire croire à l'existence d'une tradition millénaire de succession masculine dans le royaume de France. Une théorie élaborée pendant la première partie du xv^e siècle par des membres de la haute clergie, sortie des cartons sous le règne de Charles VII, et entrée dans les histoires de France imprimées sous celui de Charles VIII – c'est-à-dire d'Anne de France¹⁵.

Cette théorie s'avérait toutefois impossible à soutenir, tant le récit élaboré à cet effet était fantaisiste¹⁶. Pour pallier ses invraisemblances et ses absurdités, les partisans de la loi salique avaient vite choisi d'insister plutôt sur la « mauveté des femmes » au pouvoir. C'est elle qui figurait dans les nouvelles histoires de France, avec les récits hauts en couleurs des affrontements entre les reines Frédégonde et Brunehaut (vii^e siècle), stratégiquement situés quelques pages après le récit de l'institution de la loi salique par les fondateurs du royaume. Le

¹³. Archives nationales, Trésor des Chartres, série J, supplément, J 953-43.

¹⁴. Jeanne, qui se vit offrir en compensation le trône de Navarre, tombé sous domination française une génération plus tôt. D'où l'entrée en guerre de son fils, « Charles de Navarre », mais en réalité héritier du trône de France, aux côtés de son cousin Édouard d'Angleterre, qui revendiquait également ce titre en vertu de sa filiation, puisque sa mère était la sœur aînée des deux premiers usurpateurs.

¹⁵. Voir É. Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir...*, ouvrage cité, chap. 10.

¹⁶. Dans les années 420, le roi Pharamond (inconnu des vieilles chroniques) aurait (seul de tous les rois Germains) édicté cette loi avec ses juristes (comme s'il en existait dans les peuplades barbares), loi qui ensuite aurait été respectée à la lettre (comme si les Carolingiens et les Capétiens descendaient en ligne masculine dudit Pharamond).

règne d'Isabeau de Bavière s'offrait ensuite comme une nouvelle occasion de souligner les méfaits des gouvernantes. Parallèlement, les règnes d'autres femmes étaient passés sous silence ou réduits à la portion congrue. Même les gouvernements de Blanche de Castille s'accompagnaient de commentaires acerbes sur ses dépenses inconsidérées, ses amours prétendues avec le comte de Champagne, ses oppositions à l'Université et au Parlement de Paris, etc.

Ces discours misogynes n'étaient en outre pas réservés aux Histoire de France. L'époque d'Anne de France est celle où, suite à l'invention de l'imprimerie dans les années 1450 en Allemagne, les premières presses sont installées en France – à Paris, Lyon, Rouen... Or le livre imprimé permet de diffuser toutes sortes d'œuvres, les meilleures comme les pires, à une échelle jamais vue. Et l'on sait aujourd'hui que, parmi toute la production nauséabonde mise sur le marché à cette époque, une proportion considérable revient aux livres suant la haine des femmes – de quelque époque qu'ils datent, de quelques pays qu'ils viennent, quelque soit le ton qu'ils empruntent et le domaine sur lequel ils se prononcent¹⁷.

C'est dans cette ambiance délétère qu'Anne de France écrit ses *Enseignements*, après la mort de Pierre parti sans avoir engendré d'autre garçon, et alors que le Parlement de Paris bloque toujours l'enregistrement des lettres patentes de Louis XII concernant le Bourbonnais¹⁸. Non seulement Suzanne risque de lui être rapidement enlevée, mais tout sera fait, dans sa nouvelle famille, pour qu'elle ait la place la plus réduite possible, afin qu'elle ne soit qu'un moyen de mettre la main sur le Bourbonnais. Elle sera surveillée de tous côtés, aucun faux-pas ne lui sera pardonné. La sévérité du ton d'Anne de France, l'intransigeance de la ligne de conduite qu'elle édicte, comme ses propres mises en scène et sa propre conduite assurément, n'ont rien à voir avec la prudence ou la frigidité qui seront régulièrement reprochées aux féministes. Elles sont le produit d'une réflexion sur la situation des « femmes de façon » à son époque – une situation que Christine de Pizan, la première, a décryptée, et qui durera encore plusieurs siècles.

*

Les *Enseignements* s'éclairent à cette lumière. Anne de France est la première dirigeante à avoir dû faire face à la « scène moderne » : la France est à présent dotée d'une doctrine officiellement destinée à empêcher les filles de rois d'accéder au trône, mais en réalité apte à empêcher toute femme de s'approcher du pouvoir ; le public est abreuvé de textes appelant à assujettir les femmes et à se moquer d'elles, grâce à l'imprimerie qui les met sur le marché par centaines ; il n'y a pas d'autres solutions, pour les femmes, que de subir la loi des plus forts, et d'essayer de survivre quand même, quitte à manipuler les uns et à donner le change aux autres. C'est le sens des messages qu'Anne formule pour sa fille, dans un texte crypté dont le sens profond ne pourra être découvert que par elle, la seule susceptible de le lire attentivement.

¹⁷. Voir notamment la thèse de Tatiana Clavier, *La construction des identités de genre à travers les discours didactiques, éducatifs et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594)*, Université de Saint-Étienne, 2016.

¹⁸. Voir La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon...*, vol. 2, p. 458 et suiv. Voir aussi Maulde La Clavière, *Anne de France...* p. 40.

Écrits pour être offerts à une toute jeune fille, les *Enseignements* étaient suivis, je l'ai dit, d'un récit illustrant assez clairement leur sens, mais d'une facture propre à en désamorcer l'importance puisqu'il s'agit d'une fiction. Autre type de masquage, donc. Bien maligne la personne qui, lisant après beaucoup de conseils austères une histoire édifiante vaguement reliée à la guerre de Cent ans, aurait pu saisir que ce petit ensemble constituait un bagage maternel fait pour aider Suzanne à rester le plus possible maîtresse du Bourbonnais. Une gouvernante chargée de parfaire son éducation l'eût-elle lu attentivement, et soupçonné qu'il était peut-être à double fond, eût-elle même forcément détourné la jeune fille de le lire ? N'aurait-elle pas sourdement approuvé les encouragements à se maîtriser coûte que coûte – comme toute femme contrainte de vivre dans cet univers piégé ? Quoi qu'il en soit, si les *Enseignements* ont finalement été portés chez l'imprimeur, c'est dans un autre contexte : celui de la lutte ouverte pour la conservation du Bourbonnais. Aucun besoin, là, de le faire suivre de la nouvelle, qui au contraire aurait brouillé le message inscrit en couverture.

Nous savons que ce fut inutile pour le but recherché. Mais du moins nous avons ce livre, qui nous permet de reconstituer tout un pan de l'histoire des derniers maîtres – et maîtresses – du duché, et aussi de mesurer toute l'intelligence que les femmes durent déployer pour tenir bon dans un temps aussi dur pour elles. Si Suzanne, trop tôt décédée, ne fait pas partie de celles qui peuvent attester que les enseignements d'Anne de France étaient valables, les femmes qu'elle a « nourries » – la première duchesse de Guise, Marguerite d'Autriche, Louise de Savoie, Diane de Poitiers... – sont là pour en témoigner.

Éliane Viennot